

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL.

Avec permission du Magistrat.



C.-H. WOLFRATH, imprimeur-éditeur.

AVIS.

Le Conseil d'Etat ayant, par arrêté du 18 Janvier courant, déclaré que la *Feuille d'avis de Neuchâtel* serait en cette ville la seule feuille officielle du Gouvernement et que les articles officiels seraient exclusivement publiés par la voie de cette feuille; l'éditeur, convaincu que ce caractère d'officialité ne pourra qu'augmenter, tant dans ce Pays qu'au dehors, l'intérêt qu'elle offre et la confiance dont elle jouit depuis nombre d'années, s'empresse d'en informer le public et de prévenir en même tems MM. les Greffiers et autres personnes d'office de l'Etat, qu'à dater de ce jour toutes les publications du Gouvernement, ainsi que les publications relatives à des renonciations, discussions, interdictions et autres actes juridiques du ressort de la Principauté, y seront insérés gratuitement. Quant aux enchères (montes) que feront les Communes, Corporations ou particuliers, et tous autres articles de cette nature, quoique publiés par des hommes d'office, ces dernières insertions resteront soumises au tarif, auquel il n'est d'ailleurs rien changé. Bien entendu encore, que toutes les publications ci-haut mentionnées devront être adressées au bureau de cette feuille à tems et franchises de port.

RÈGLEMENT POUR LA FEUILLE D'AVIS.

- 1.° Le prix de l'abonnement, qui se paie d'avance, est de 42 batz par année, non compris le port. Cet abonnement ne peut être inscrit que sous un seul nom.
- 2.° Les abonnés ont le droit de faire insérer gratis, dans le courant de l'année, la quantité d'articles qui, d'après le tarif, équivaut au prix de leur abonnement; le surplus se paie au taux du tarif.
- 3.° Aucun abonné ne peut faire insérer gratis des articles de commission ou qui ne le concernent pas personnellement; ces articles sont soumis au tarif.
- 4.° Aucun article ne sera inséré, s'il n'est écrit ou signé d'une personne connue.
- 5.° Les articles à insérer doivent être remis au Bureau le Mardi matin à neuf heures au plus tard, faute de quoi ils sont renvoyés à l'ordinaire prochain.
- 6.° Les indications d'articles dont l'auteur ne veut pas être nommé sur la feuille, exigeant souvent de la part du Rédacteur soit des recherches, soit des écritures, il sera payé par l'auteur d'un semblable article, 1 piécette soit 7 cr. de plus, si c'est un non-abonné, et si l'auteur est abonné à la feuille, il paiera 7 cr. p. cette insertion, faute de quoi l'article ne sera point inséré. — Le Rédacteur exigera également 1 piécette de plus, p. tout article qui ne lui sera pas remis par écrit.
- 7.° Les lettres adressées au Bureau d'avis, contenant des articles ou de l'argent soit p. insertions ou abonnemens, doivent être affranchies.

TARIF, PAR LIGNES D'IMPRESSION.

D'une à 5 lignes	3 1/2 batz.
— 10 —	7 „
— 15 —	10 1/2 „
— 20 —	14 „

pour deux insertions tant seulement; la troisième insertion se paie moitié en sus.

ARTICLES OFFICIELS.

1. La Chancellerie soussignée a reçu l'ordre de rappeler au public, qu'il existe un arrêté du 15 Décembre 1812, toujours en vigueur, et portant que les écus neufs de six livres de France continueront à être envisagés comme marchandise, à moins qu'ils ne soient du poids de 545 grains, cas auquel ils auront cours forcé dans le Pays pour 42 batz pièce. Au château de Neuchâtel, le 25 Janvier 1830. **CHANCELLERIE D'ETAT.**
2. Les militaires de ce pays qui désireront remplir les fonctions d'Instructeurs de recrues, devront s'annoncer au chef de leur département ou au Bureau militaire de M. le Colonel-Inspecteur à Neuchâtel, où le Major Matthey donnera les informations ultérieures. Le salaire en cas de parfaite satisfaction, sera de 18 à 25 louis, suivant la capacité des instructeurs, et de 30 louis pour l'Instructeur-chef. — Les occupations ne dureront qu'environ 6 mois de l'année.
Par ordre de la Commission militaire,
Le Chef du Bureau militaire,
F. MATTHEY, Major.
3. MM. les créanciers intéressés à la masse en décret, des biens de feu M. Abram-Louis de Fauche-Borel, sont avertis que M. le Maire de Neuchâtel a fixé une nouvelle journée pour suivre aux errements dudit décret, au Samedi 6 Fé-

vrier prochain, à 9 heures du matin, jour auquel tous les créanciers sont sommés de se rencontrer, sous peine de forclusion. Neuchâtel, le 26 Janvier 1830. F.-C. BOREL, greffier.

4. Pour la composition du registre des bourgeois, ordonné par notre gouvernement, tous les ressortissans de la Commune de Lyss, bailliage d'Arberg, sont invités à se rendre jusqu'au 1^{er} Mai prochain, à la Cure de Lyss, pour produire les tableaux de leur famille, attestés par des actes baptistaires, matrimoniaux et mortuaires de tous les individus appartenant à leur famille, ou d'envoyer franco les papiers nécessaires. Les négligeans seront obligés de se soumettre, après ce terme, à l'amende fixée par la loi de batz 20 pour chaque individu. MM. les Pasteurs et Préposés sont priés de communiquer cet avertissement aux ressortissans demeurant parmi eux. Lyss, bailliage d'Arberg, 15 Janvier 1830.

Pour la Commune de Lyss,
LAUTERBOURG, pasteur.

VENTES PAR VOIE D'ENCHÈRES.

5. Ensuite de permission obtenue, les créanciers colloqués au décret des biens du Sieur Frédéric Mentha, ancien d'église de Cortailod, tene au dit lieu le 13 Avril 1829, informent le public qu'ils exposeront en remotes, suivant la pratique de cet Etat, à l'issue du plaid qui aura lieu le 25 Février prochain, à la maison-du-village du dit Cortailod, les différens immeubles sur lesquels ils ont été colloqués, consistant en une maison d'habitation et de rural située dans le centre dudit village; en vignes, champs et prés. Ces mises auront lieu aux conditions portées dans le mandement de décret. Donné pour être inséré trois fois consécutives sur la feuille d'avis de Neuchâtel, le 26 Janvier 1830.
Greffé de Cortailod.
6. M. le capitaine Louis de Bosset et M^{me} Miege, sa sœur, ayant reçu diverses propositions pour la vente de leur maison rue St. Honoré, en face du nouveau collège, se sont déterminés à l'annoncer définitivement en vente chez M. Jacottet, notaire, où les amateurs peuvent faire leurs offres et prendre connaissance des conditions. Cette vente sera conclue le Jeudi 25 Février, à 3 heures après midi, si l'offre la plus élevée est satisfaisante.
7. Ensuite de permission obtenue, la veuve et les enfans de Charles-Fréd. Petitpierre-Perrenod, les mineurs représentés par le Sieur conseiller de Commune Charles-Frédéric Petitpierre-Dubied, leur tuteur juridiquement établi, offrent de vendre deux domaines actuellement réunis en un seul, situés rière Boveresse, lieu dit vers chez Maublanc et au Crétet, consistant en deux maisons bien bâties, champs, prés, pâturages et bois, y compris 25 poses de bois banaux qui sont hors du domaine, sur lequel on peut garder et hiverner 9 à 10 vaches, et qui n'est point exposé aux gelées. Ceux qui auront des vues sur ces immeubles et qui désireront avoir de plus amples détails, devront s'adresser au dit Sieur Petitpierre, tuteur des enfans mineurs, lesquels immeubles seront exposés à la minute le Samedi 30 Janvier courant, de 6 à 9 heures du soir, à l'auberge de l'Ecu de France à Couvet, sous de favorables conditions, pour la revêue en être faite en Justice du Val-de-Travers, au plaid ordinaire du Samedi 6 Février prochain.

A VENDRE.

8. Chez C. Gerster, Discours prononcés à Neuchâtel aux assemblées générales de la Société des Missions, en 1827, 1828 et 1829, par A. Diacon et S. de Petitpierre, ministres du St. Evangile. Se vend au profit de la paroisse de Buttes; prix, 6 batz.
9. Une armoire en sapin, à 3 portes, en très-bon état, avec de bonnes serrures; une pendule excellent ouvrage; une Bible d'Ostervald en deux volumes, superbe édition, avec cartes de la Terre Sainte, et une autre Bible du même, en 1 volume, le Dictionnaire de Bayle, en 4 volumes: tous ces livres, format in-folio, sont proprement reliés; les Considérations sur les œuvres de Dieu, en 3 volumes; un nouveau Testament et une Histoire de la Bible, 8°. S'adr. au troisième étage de la maison Baillet, à la Croix-du-marché.
10. A la cure de St. Blaise, quelque peu de belle avoine de Hongrie, pure et propre p. semences.
11. Chez J.-M. Næff, des toiles d'Irlande pour chemises, et schirtings anglais très-forts de toutes les qualités; il y en a une bonne et passablement fine à 6 batz l'aune.

12. L^s Favarger, fabricant de chandelles, à Valangin, tout en remerciant le public de la bienveillance qu'il lui a accordée jusqu'ici, prend de nouveau la liberté de se recommander pour la saison, et prie les personnes qui voudront bien lui faire des demandes, de s'adresser directement par écrit à lui-même à Valangin. — Le même offre de la graisse anglaise pour voitures, à 8 batz la livre. Cette graisse ne contenant aucune matière impure, réunit à l'avantage de ne jamais sortir du moyeu, celui de procurer un frottement très-doux, ce qui fait que les roues s'usent moins. Une livre de cette graisse remplace par son usage 3 livres de graisse ordinaire.
13. Un tas de foin d'environ 8 toises très-bien conditionné, à prendre à Boudry. S'adresser à M. Claude Perrochet.
14. Un petit clavecin de 5 octaves, à la Couronne de St. Blaise.
15. Un beau et bon forté-piano, neuf, à 6 octaves. S'adr. à M. Bindernagel, au premier étage de la maison Baillet, à la Croix-du-marché.
16. MM. Pettavel frères viennent de recevoir de l'huile d'olives surfine, dont la qualité ne laisse rien à désirer.
17. Des bouchons longs extrafins de Bordeaux. S'adr. à M. Adam Pfeiffer, maître tonnelier.
18. Chez M. P.-F. Wuillemier, dans son magasin à côté de celui de M^{me} veuve Jeanneret, Place du marché, du café bon ordinaire à 3 1/2, 4 1/2 et 5 batz la livre, en prenant au moins 20 livres à-la-fois; de très-beau sucre de Paris à 5 batz la livre par pain; clous de girofle à 16 batz, muscade à 38 batz, fleur de muscade à 60 batz la livre, en en prenant demi-livre à-la-fois.
19. M^{lle} Perret, sur la Place, vient de recevoir en commission, un superbe assortiment de rubans gazés de toutes largeurs, qu'elle cédera à des prix très-avantageux.
20. M^{me} Wittnauer, à la Grand'rue, vient de recevoir de Paris de la fécule de pommes-de-terre, excellente p. bouillon et potage, à 5 bz. la livre.
21. Au Pré-barreau, à vendre, ou à échanger contre une vache fraîche ou près de véler, une vache à choisir sur deux, qui sont portantes depuis la même époque et qui, étant fraîches, donnaient chacune 9 pots de lait: on conviendrait du retour qu'il y aurait à donner. — Plus, à vendre, de très-bonne coignarde aux prunes, bien cuite, à 10 1/2 bz. le pot, dite aux pruneaux à 12 bz.
22. Chez M. Petitpierre-Rougemont, à St. Aubin, une paire de beaux bœufs gras, et deux vaches propres à être engraisées.
23. Deux guitares et un violon. S'ad. au bur. d'av.
24. F.-L. Savoye, horloger, établi en cette ville depuis 26 ans, croit devoir rappeler au public qu'il vend et fait fabriquer chez lui le gros et le petit volume, ayant toujours de bons ouvriers pour l'une et l'autre partie. Il est pourvu de pendules, de cartels et de montres de toute espèce et à juste prix, et il espère continuer à mériter la confiance dont on l'a honoré jusqu'ici et qu'il sollicite.
25. Une flûte en ré, bois d'ébène, sept clefs en argent, achetée il y a quelques années en Allemagne, et jouée dès-lors par un amateur. S'adr. au bureau d'avis.
26. A Serrières, de la terre noire provenant d'un jardin. S'adr. à M. Touchon-Michaud.
27. A l'hôtel du Faucon, de superbe volaille de Bresse.
28. Charlotte Clottu vient de recevoir différens articles, tels que tulle mouliné, bétille calicot, etc. Elle se recommande aux personnes qui voudront lui accorder la préférence, attendu qu'elle reçoit ces marchandises de première main. Elle se recommande également pour la couture et le tricotage. Sa demeure actuelle est vis-à-vis du Temple-neuf.
29. Le Sieur J.-L. Blanchoud, vigneron expert, de Vevey, avise MM. les propriétaires de vignes qu'il est toujours assorti de poudrettes, soit barbues des différens et meilleurs plants de la Vaux. On pourra, pour les demandes de celles-ci, s'adresser à MM. Prince, justicier, hôtel de la Balance, à Neuchâtel; Favarger, ancien d'église, à la Coudre; Preud'homme, anc. d'église, à Peseux; Clerc, commissaire-arpenteur, à Corcelles; Marillier, procureur juré, à Cortailod, et Maret, métrol, à Gorgier, ou directement au prénommé Blanchoud lui-même, à Vevey.
30. Chez Auguste Lozeron, bandagiste, à Auvornier, des bandages pour les deux sexes, et de la graisse pour guérir les hernies, à un prix très-modique.
31. Un clavecin à 5 octaves. S'adr. à M. Louis Junod, à la Croix-du-marché.

32. Une chaise à un ou deux chevaux, encore en bon état; un cor avec ses tons de rechange et embouchures, presque neuf; un fusil de cible, canon de Piquet, et une paire de pistolets anglais. S'adr. à M. L^s de Meuron, à la Rochette.
33. Une belle et bonne vache, entre 6 et 7 ans, devant faire son veau à la mi-février. S'adresser à la cure de Cornaux.
34. M. Benguerel, de Fontainemelon, seul chargé de la confection des ganses de schakos, vient de former son dépôt exclusif chez André Court, maître chapelier, en ville.
35. François Perrochet, rue St. Maurice, continue, comme du passé, à être bien assorti dans tous les articles de son commerce d'épicerie, en bonne marchandise et à de bas prix. Il prévient que, pour parvenir plus promptement à réaliser les madras mi-soie, cotonnes et schalls qu'il a offerts précédemment, son consignataire l'a autorisé à en baisser les prix. Il lui reste encore quelques salamis, qu'il cédera à 13 batz la livre.

IMMEUBLES.

36. (Ou à louer.) Une pièce de terre de la contenance de 16 poses, ensemencée en esparcette, lieu dit à Bosson-Rosset. S'adr. à M. Prince, à la Balance, ou au capitaine Jonas Dardel, à la tuilerie à St. Blaise.
37. Pour la somme de 90 louis, au centre du village de Cormondrèche, une maison composée de cinq chambres et un cabinet, cuisine au milieu, grand galetas, chambre à serrer, grenier, écurie, place pour le foin, cave et une source qui ne tarit jamais. Il y a une grande place devant la dite maison, et deux petits vergers et jardin à côté de la maison. S'adresser au bureau d'avis.

ON DEMANDE A ACHETER.

38. De rencontre, des bouteilles vides. S'adr. à Henri Kuntzer, maître tonnelier, qui offre des copeaux de hêtre.

À LOUER.

39. De suite, au centre de la ville, une jolie chambre meublée ou sans meubles. S'adresser à M. Peillon, à la Croix-du-marché.
40. Pour la St. Jean, le second étage de la maison de M. le ministre Stoll, au faubourg, consistant en 4 chambres, dont 3 à fourneau, et une cuisine bien éclairée, cave, chambre à resserrer et place pour le bois. Plus, pour la même époque ou dés-à-présent, un joli cabinet meublé, au bout du jardin.
41. Pour la St. George (23 Avril) 1830, une maison avec un jardin, et un débit de vin. S'adr. pour les conditions au propriétaire, Abram-Louis Perrenod, à Clémezin, commune de Villiers, au Val-de-Ruz.
42. Pour la St. Jean prochaine, le second étage de la maison de M^{me} Berthoud-Guillebert, à la rue des Moulins, consistant en deux chambres à fourneau et cheminée sur le devant, une chambre à fourneau, trois cabinets et une cuisine sur le derrière, une chambre à serrer, galetas et caveau. S'adr. à la propriétaire.
43. Un cabinet pour une ou deux personnes. S'adr. au bureau d'avis.
44. Le second étage de la maison de M^{me} Hory, dans la rue de l'hôtel-de-ville, consistant en deux chambres à fourneau et cheminée, cuisine, chambre de domestique, dite de réduit, galetas fermé, caveau et bouteiller.
45. De suite, une chambre meublée. S'adresser au bureau d'avis.
46. Pour la St. Jean, ou même dès le mois de Mars, une cave sous la maison de M^{ll} Bourgeois, rue du Coq-d'Inde. S'adresser à elle, chez M^{me} de Tribolet.
47. Pour la St. Jean prochaine, un magasin situé au bas de la maison de M. Touchon-Michaud, du côté de l'ancienne rue des Poteaux; il peut servir pour entrepôt de marchandises ou p. un détail. S'adr. au propriétaire.
48. De suite ou pour la foire, un magasin, arrière-boutique et cave, sous l'auberge du Cerf.
49. Au 12 de Février, un grand magasin dans la maison de M. Prince, à la Grand'rue, près du Faucon. S'adr. à M. Prince, à la Balance.
50. De suite ou pour la St. Jean prochaine, dans le village de Corcelles, une maison agréablement située, composée de six chambres, dont trois à fourneau, cuisine, galetas et caveau, deux jardins avec un puits et un verger, l'un et l'autre garnis d'espaliers et d'arbres fruitiers en plein rapport. Cette maison est vaste et contient beaucoup de dégagemens, elle pourrait convenir pour une pension de demoiselles; si on s'arrangeait du tout, le prix en sera modique. S'adr. à M. Benoit Py, au dit Corcelles, ou à son frère Louis Py, à Neuchâtel.

DEMANDES ET OFFRES DE SERVICES.

51. Un jeune homme de 23 ans, muni de très-bons papiers et connaissant le service dans toutes ses parties, désire trouver une place dans quelque bonne maison. Il sera très-accommodant pour le gage, assuré que, lorsqu'il sera connu de ses maîtres, ils sauront apprécier son service. S'ad. au bureau d'avis.

52. Des gens honnêtes désirent trouver en ville, un vendage de vin, et donneraient toute assurance à cet égard. S'adr. au bureau d'avis.
53. Henriette Gacon, lingère, demande une apprentie.
54. On demande de suite, pour apprenti tailleur, un jeune homme intelligent et de bonnes mœurs, à qui l'on ferait des conditions favorables. S'adr. au bureau d'avis.
55. On demande, pour entrer de suite, dans une maison de la campagne, une fille qui sache faire un bon ordinaire et cultiver un jardin. S'adr. à Sophie Gauchat, au greffe de la ville.

OBJETS VOLÉS, PERDUS OU TROUVÉS.

56. Un sac, qui doit être marqué F C en craie rouge, contenant 4 mesures de froment et une mesure d'orge, ayant été déposé, par erreur, Jeudi 21 courant, sur un char près de la maison de M. de Montmollin, du côté du lac; on prie la personne qui en est dépositaire, d'en aviser François Cru-chaud, à Auvernier, qui en sera reconnaissant.
57. On a perdu, Vendredi passé 22 Janvier, depuis Serrières à Montmollin, en passant par Peseux et Corcelles, une montre, chaîne et clef en argent; on prie la personne qui l'aura trouvée de la remettre, contre bonne récompense, à Jean Knochel fils, meunier, à Serrières.
58. Perdu, de Serrières en ville, une couverture de cheval en laine blanche. On prie de la rapporter au bureau de cette feuille, contre récompense.
59. On a trouvé, à la redoute du 21 courant, un mouchoir de poche, que l'on peut réclamer, en le désignant, auprès du Concierge.
60. Les jeunes filles de l'établissement du Prébarreau, ont trouvé en ville une petite épingle en or, qui sera remise dès que le propriétaire se fera connaître.

AVIS DIVERS.

61. On informe le public que le tirage de la 2^e classe 68^e loterie de cette ville, aura lieu le Vendredi 5 Février prochain, et que les billets pour cette classe devront être échangés au bureau de M. A.-S. Wavre, rue St. Maurice.
62. Le Comité des Concerts rappelle au public, que le concert au bénéfice de M. Spæth, directeur de l'orchestre, aura lieu le Samedi 30 Janvier. Rien ne sera négligé p. rendre cette soirée musicale agréable au public, le Comité espérant qu'un concours nombreux d'auditeurs s'empres-sera de venir récompenser M. Spæth du zèle et des talens qu'il a montrés jusques à aujourd'hui dans la direction de l'orchestre. Indépendamment des listes de souscription qui circuleront, on trouvera des billets au prix de 10 1/2 batz, chez MM. Jeanneret et Baumann. Il n'en sera point délivré à la porte.
63. M. Raphanel, ancien officier de dragons, élève de l'école royale d'équitation de Versailles, a l'honneur d'annoncer que, désirent utiliser son tems, en attendant qu'il puisse entrer en possession d'un manège, il donnera des leçons particulières d'équitation et d'escrime, et se transportera au domicile des amateurs. — Il prévient aussi les Dames de cette ville, que M^{me} son épouse a le talent de détacher toute espèce de robes et étoffes de soie et autres, et remet à neuf les schalls de toutes couleurs, à l'instar de Paris. Il est logé au 3^{me} étage sur le devant de la maison Eggen, rue de l'Hôpital.
64. Les trois enfans aînés de Pierre feu Pierre Clottu, de Cornaux, qui sont: Jean-Pierre Clottu, agriculteur, Jean-Frédéric Clottu, charron, et Jeanne-Marguerite Clottu, boulangère, font savoir au public, qu'ils sont, non-seulement entr'eux trois, mais encore et spécialement avec leur frère Charles-Frédéric Clottu, entièrement divisés et séparés, chacun d'eux quatre faisant profit ou perte pour son propre compte; ensorte qu'ils ne sont en manière quelconque responsables l'un pour l'autre, et que toutes espèces de reconnaissances, marchés ou conventions que l'un d'eux pourra conclure, ou avoir conclu, ne peut avoir d'effet que contre le contractant seul. Et pour remédier à l'erreur dans laquelle peuvent être, ou peuvent tomber ceux qui les croient indivis, le présent avis sera inséré 3 fois dans la feuille d'avis de Neuchâtel, afin de rendre public leur position.

65. Les personnes qui se trouveraient, par suite d'emprunt ou de communication, posséder quelque un des livres appartenant à la bibliothèque de feu M. le colonel Petitpierre, sont priées de les faire parvenir à M. Alphonse Petitpierre, docteur en médecine, à Travers.
66. Dans une cure du Canton de Berne, près de Bienne et à proximité d'un institut de Demoiselles très-avantageusement connu, on recevrait, en échange d'une Demoiselle âgée de 16 ans, une jeune personne d'une bonne maison bourgeoise. S'adr. pour d'ultérieurs renseignemens, à M. D. Wyss, pasteur à Mache.
67. On offre la somme capitale d'environ 36 louis, à prêter contre de bonnes sûretés. S'adresser au président de l'honorable Chambre de charité de Fontaines.

68. On souscrit chez MM. Jeanneret et Baumann, pour deux portraits lithographiés, l'un de M. David de Purry et l'autre de Madame de Nemours; tous les deux ont été dessinés par M. Pierre Sala, peintre. Prix de chaque portrait, 1 franc de France.
69. Un propriétaire de la Châtellenie de Thielle demande à emprunter, contre de très-bonnes sûretés, la somme de 50 louis d'or. S'adr. au bureau d'avis.
70. La Communauté de la Sagne, voulant mettre en activité, pour la St. George prochaine 1830, une école supérieure de garçons et une de filles, invite en conséquence les personnes qui auraient l'intention de remplir les postes d'instituteur et d'institutrice, à se faire inscrire, et faire parvenir leurs papiers à M. le ministre Fabry, au dit lieu, avant le 16 Février prochain: l'examen des aspirans à la place d'instituteur aura lieu le Mardi 23, et celui des aspirantes à celle d'institutrice, le Vendredi 26 du dit mois de Février prochain, à la maison-de-ville du dit lieu; les deux, instituteur et institutrice, seront astreints de donner 33 heures de leçons par semaine; les objets d'enseignement de l'instituteur des garçons sont, la religion, la lecture, l'écriture, la grammaire, l'arithmétique, les principes de la géométrie, la géographie, l'histoire et le chant sacré à 4 parties: son traitement sera de 32 louis d'or neufs par an, outre un logement vaste et commode, et une portion de jardin. L'institutrice devra enseigner aux filles la religion, la lecture, l'écriture, l'orthographe, l'arithmétique, l'histoire de la Suisse, la couture, le tricot et autres ouvrages du sexe; son traitement sera de 18 louis d'or neufs par an, outre un vaste logement et une portion de jardin. On ne paiera pas de journée aux aspirans.

71. Henriette née Ecuyer, veuve de feu David-Henri Tissot, de la Sagne, domiciliée aux Sagnettes, sur Couvet, invite toutes les personnes qui peuvent avoir des comptes à régler avec feu son mari, ainsi que celles auxquelles il pourrait être redevable soit pour dettes directes ou cautionnemens, à s'adresser à elle entre ci et le 22 de Février prochain, sous peine de forclusion.
72. Un jeune homme dont les occupations journalières ne remplissent pas entièrement son tems, souhaiterait d'utiliser les momens qui lui restent, en faisant des écritures ou en soignant toute espèce de comptabilité. Il pourrait, au gré des personnes qui voudront l'occuper, se transporter à leur domicile. S'adresser au bureau de cette feuille.

Départ de voitures.

73. Du 15 au 20 Mars, il partira une bonne voiture pour Francfort, Cologne et Amsterdam. A la même époque, une dite pour Francfort, Dresde et Berlin. S'adr. pour des places vacantes, à Rodolphe Gatschet, maître voiturier, maison Borel-Warnod.
74. Le 15 Mars, il partira de Berne une bonne voiture pour Varsovie, passant par Munich et Vienne. S'adresser pour les places, à Conrad Schlegel, maître voiturier, à Berne.
75. Du 10 au 15 Février prochain, il partira d'ici une bonne voiture pour Francfort, Leipzig, Dresde et Berlin. — Au milieu de Mars, une seconde voiture pour la même destination. — A dite époque, une troisième voiture pour Francfort, Cassel, Hanovre, Hambourg et Lubeck. S'adresser à Pierre Gaschen, maître voiturier, près la Place-d'armes.

AVIS.

76. Plusieurs personnes qui ont souscrit pour l'ouvrage d'arithmétique publié par M. Berthoud-Fabry, n'ayant pas encore retiré leurs exemplaires, elles sont priées, par ce second avis, de les réclamer au plutôt, auprès de ceux qui ont reçu leurs souscriptions.

TAXE DES VIANDES, dès le 2 Novbre 1829.

(des quatre quartiers seulement, sans autre charge.)
Le bœuf à 9 cr. | Le veau à 7 1/2 cr.
La vache à 8 cr. | Le mouton à 9 cr.

TAXE DU PAIN, mi-blanc, à 5 cr. la livre.

PRIX DES GRAINS.

1. NEUCHÂTEL. Au marché du 21 Janvier.	
Froment	l'émine bz. 25 à 26.
Moitié-blé	— „ 19 à 20.
Mêle	— „ 17 à 18 1/2
Avoine	— „ 9 1/2 à 10.
Orge	— „ 14 à 15.
Epeautre	le quintal L. 11:16.
Seigle	id. „ 7:7 à 7:17.

2. BASLE. Au marché du 22 Janvier.

Prix moyen du blé, le sac fr. 17 „ 5 bz. „ 5 rap.

3. BERNE. Au marché du 19 Janvier.

Prix moyen du blé, l'émine bz. 19 „ 5 rap.
Avoine le muid . . „ 60 à 110.